



La Crèche,
le 21 Novembre 2017

Mr Sylvain BRACONNIER
Président de la CS

Destinataires :

Tous les clubs ayant une
équipe en Région

Consignes intempéries

1. Les clubs doivent contacter le Président de la Commission Sportive ou la responsable de la commission sportive jeunes pour demander la validation du report de la rencontre.
2. Après avoir reçu l'accord de l'un d'eux, le club contacte le club adverse.
3. Le club recevant se charge de contacter les arbitres, à défaut le répartiteur de la Ligue ou le Président de la CDO concernée pour les rencontres U13 et U15.
4. Le report de la rencontre doit être confirmé par mail au secrétariat de la ligue (basket.poitou.charentes@wanadoo.fr) au plus tard le dimanche à 21H.

Coordonnées:

- Président de la Commission Sportive Sylvain Braconnier : 06 74 50 26 93
- Commission Sportive jeunes Sylvette Gourdon : 06 24 43 06 82
- Président de la CRO François Watrin : 06 84 01 78 03

Copie : les membres du Comité Directeur de la Ligue – CD 16 – 17 – 79 - 86,
CDO 16 – 17 – 79 – 86 – les répartiteurs sous couvert de la CRO et des CDO